

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Janvier 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 janvier 2015. De janvier 2015 au 27 janvier 2019, au moins 521 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES****PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE</i> .....	5
<i>I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....	7
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....	7
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	8
<i>II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	8
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	9
<i>WEBOGRAPHIE</i>	11

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**DESC** : *Droits Economiques, Sociaux et Culturels*

**EAC** : *East African Community*

**FNL** : *Front National de Libération*

**ONGE** : *Organisation Non-Gouvernementale Etrangère*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de janvier 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n° Ijambo du n° 143 à 146.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de tortures, des cas d'arrestations et de détentions arbitraires, des cas de VBG et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 35 personnes ont été tuées dont 20 cadavres retrouvés, 15 personnes enlevées et/ou portées disparues, 13 torturées, 21 arrêtées arbitrairement et 3 victimes de VBG.

Parmi les victimes enregistrées figurent 6 femmes tuées, 1 mineur tué, 1 mineur enlevé et/ou porté disparu, 2 mineurs torturés et 2 femmes arrêtées.

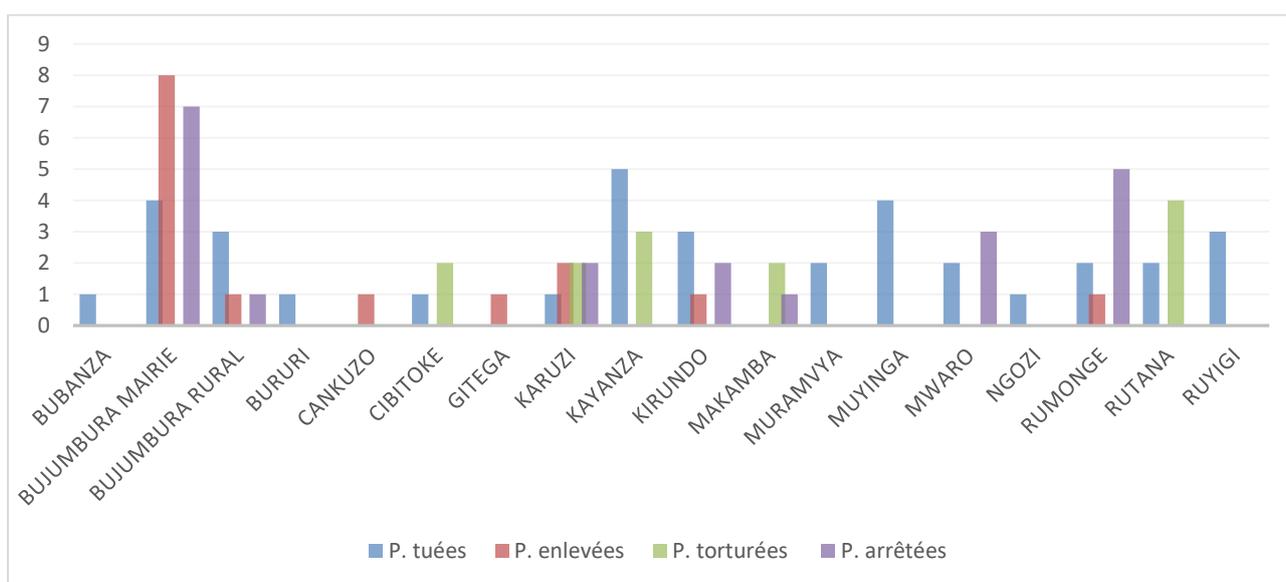
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Dans ce rapport, des contributions forcées liées aux élections de 2020, pour la croisade du parti CNDD-FDD et la construction des infrastructures publiques, ont été observées dans le pays.

Des attaques armées, des armes retrouvées et des explosions de grenades ont été relevées dans différents coins du pays au cours de cette période.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de janvier 2019**



Dans ce rapport du mois de janvier 2019, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 35 cas. Ainsi, la province de Kayanza vient en tête avec 5 cas, suivie de Bujumbura Mairie et Muyinga avec 4 cas chacune tandis que Bujumbura rural et Kirundo ont connu 3 cas chacune.

Sur un total de 15 cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 8 cas, suivie de celle de Karuzi avec 2 cas.

Sur un total de 13 cas de torture relevés au cours du mois de janvier 2019, la province de Rutana vient en tête avec 4 cas, suivie de celles de Kayanza avec 3 cas ; Cibitoke, Karuzi et Makamba avec 2 cas chacune.

La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en province de Bujumbura Mairie avec 7 cas sur 21 cas relevés, suivie de celle de Rumonge avec 4 cas et Mwaro avec 3 cas.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

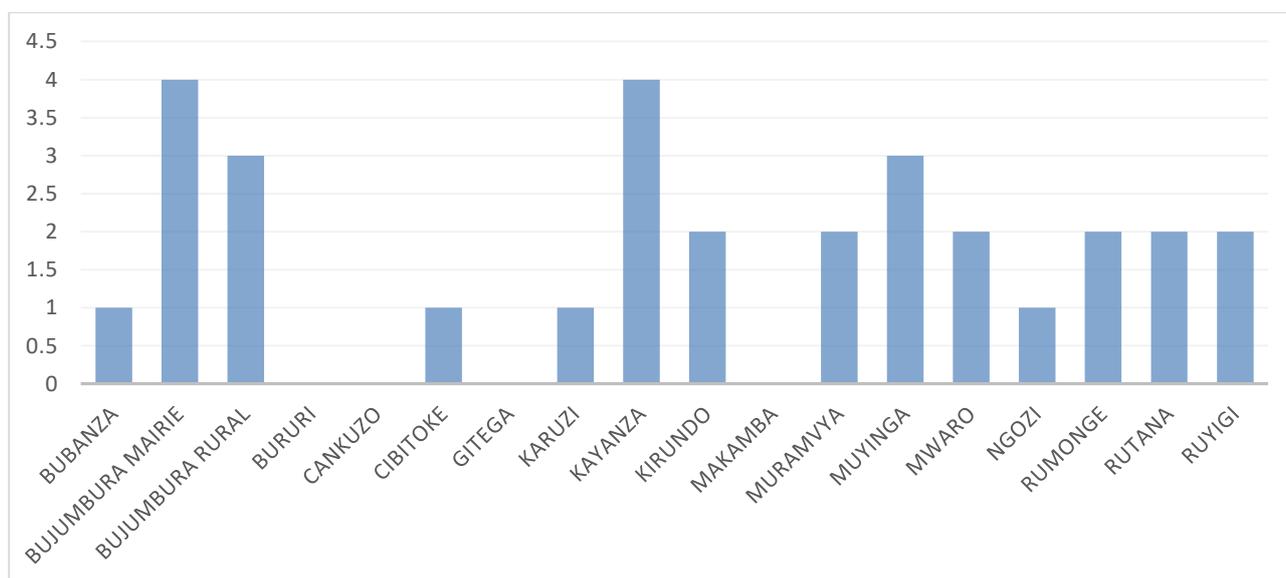
### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE***

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 1 cas d'une personne tuée par des membres de la milice Imbonerakure dans la province de Kayanza.

#### ***I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

***Figure II : Personnes tuées par des gens non identifiés***



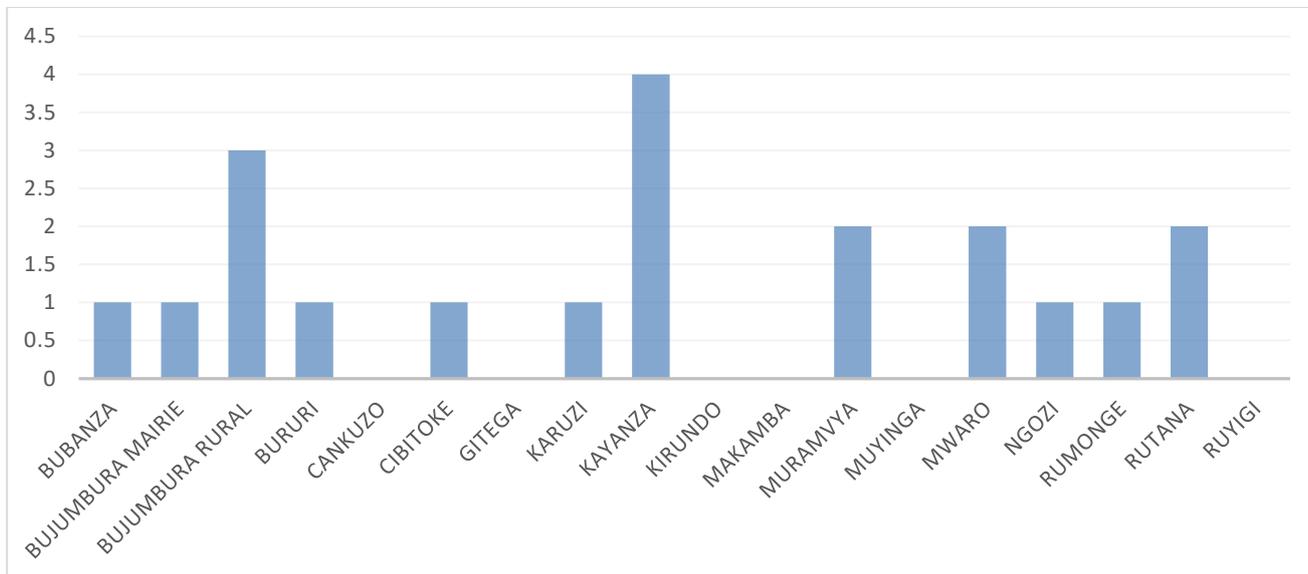
Au cours du mois de janvier 2019, trente cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières. La plupart des victimes sont retrouvées ligotées ou décapitées. Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, les auteurs et les mobiles de ces tueries.

Les provinces les plus frappées par ces violations sont celles de Bujumbura Mairie et Kayanza avec 4 cas chacune, suivie de Bujumbura Rural et Muyinga avec 3 cas chacune.

Comme la figure suivante l'illustre, au cours du mois de janvier 2019, la Ligue Iteka a relevé 20 cas de cadavres retrouvés. Les provinces les plus touchées sont celles de Kayanza avec 4 cas, suivie de Bujumbura Rural avec 3 cas, puis Muramvya, Mwaro et Rutana avec 2 cas chacune.

La plupart des corps de ces victimes présentaient des traces montrant qu'elles ont été tuées.

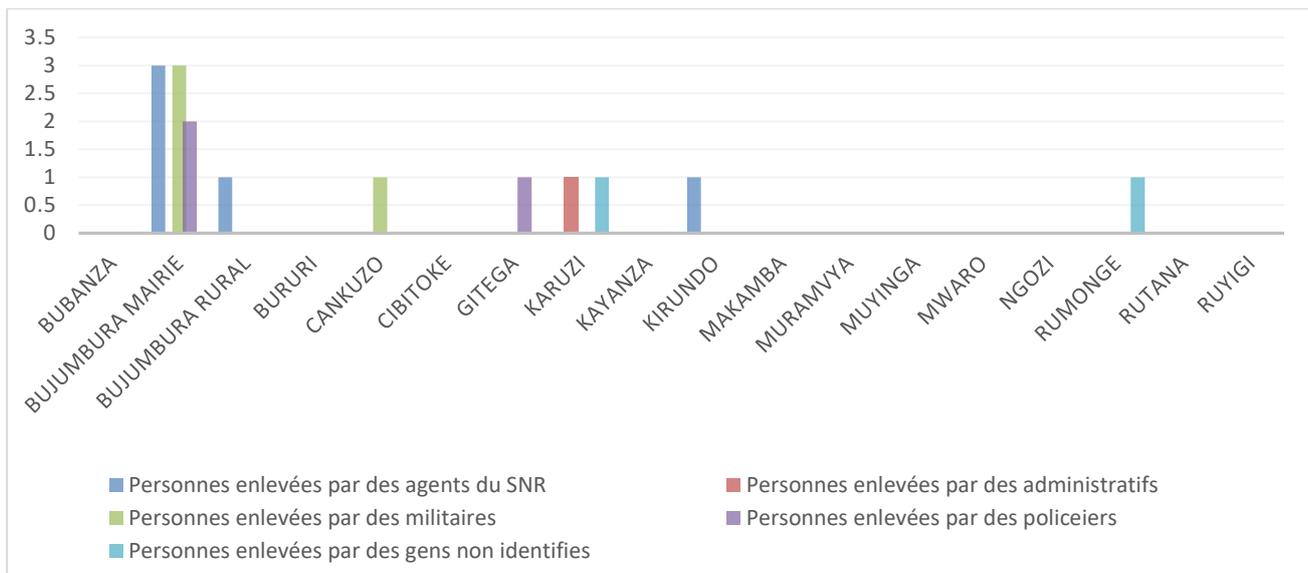
**Figure III : Cadavres retrouvés**



**I.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES**

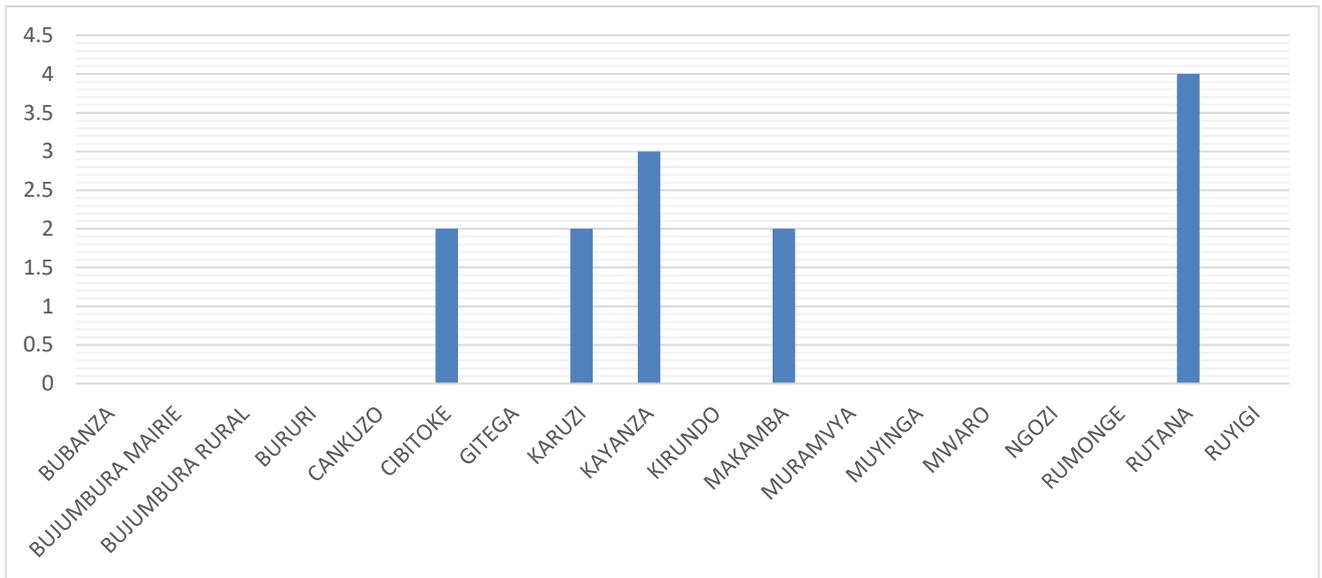
Au cours du mois de janvier 2019, la Ligue Iteka a relevé 15 cas des personnes enlevées et/ou portées disparues dont 1 mineur. Les principaux présumés auteurs sont des agents du SNR avec 5 cas, des militaires avec 4 cas et des policiers avec 3 cas. La plupart de ces cas de violations ont été relevés en province de Bujumbura Mairie avec 8 cas et à Karuzi avec 2 cas.

**Figure IV : Des personnes enlevées et/ou portées disparues**



### ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES***

**Figure V : Graphique des personnes torturées**



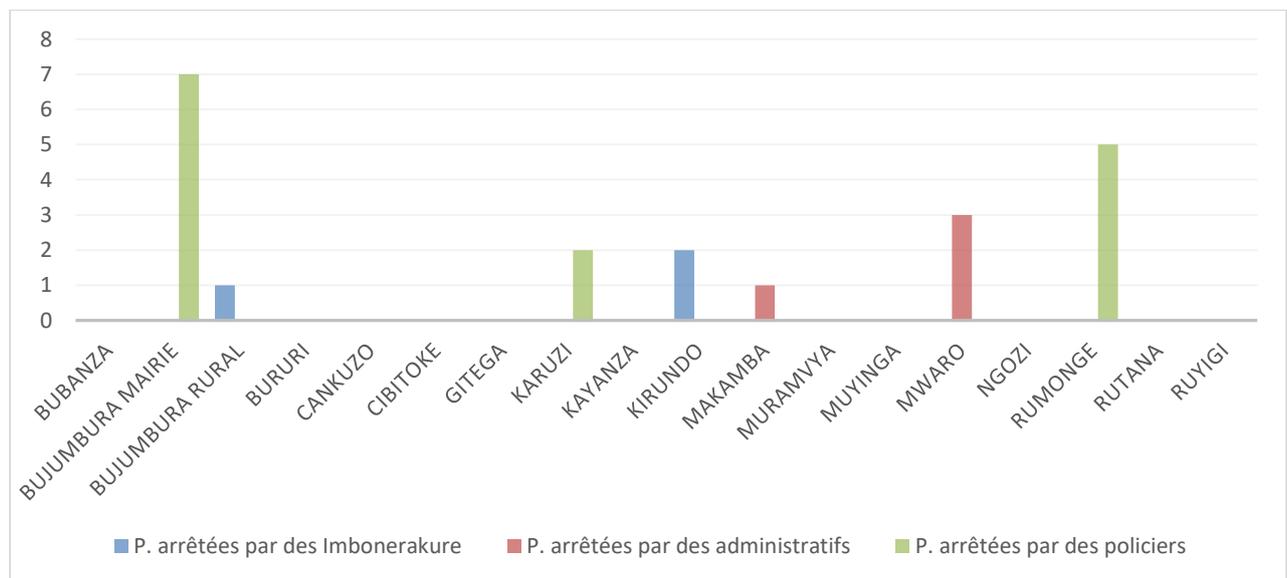
Au cours du mois de janvier 2019, treize cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka dont 2 mineurs. La province de Rutana vient en tête avec 4 cas, suivie des provinces de Kayanza avec 3 cas, Cibitoke, Karuzi et Makamba avec 2 cas chacune.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti politique FNL aile d’Agathon Rwasa.

Pour tous les cas observés, les présumés auteurs sont les membres de la milice Imbonerakure.

### ***1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

**Figure VI: Graphique des personnes arrêtées**



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de janvier 2019, la Ligue Iteka a enregistré 21 cas d’arrestations arbitraires dont 2 femmes dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 14 cas, des agents de l’administration avec 4 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas.

La province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 7 cas d'arrestations arbitraires, suivie des provinces de Rumonge avec 5 cas et Mwaro avec 3 cas.

### ***1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de violences basées sur le genre. Les victimes des VBG ont été répertoriées dans les provinces de Karuzi, Muramvya et Rutana avec 1 cas chacune.

## ***II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

Au cours de ce mois de janvier 2019, la Ligue Iteka a relevé des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels en province de Bururi, Mwaro et Ruyigi.

La plupart de ces violations étaient liées aux contributions forcées en milieu scolaire pour les élections de 2020.

## ***III. FAITS SECURITAIRES***

Au cours du mois de janvier 2019, la Ligue Iteka a relevé 4 cas de personnes tuées suite aux faits sécuritaires.

Deux personnes ont été tuées suite à la justice populaire, une personne a été tuée par des sentinelles tandis qu'un enfant a été tué par sa mère.

La Ligue Iteka a relevé 12 cas de personnes blessées dont 10 par l'explosion de grenades, 1 lors d'une attaque perpétrée par des gens non identifiées et 1 suite aux disputes.

La Ligue Iteka a constaté la prolifération des armes à feu dans la population. Des grenades ont été retrouvées dans 2 endroits tandis que un fusil de type Kalashnikov a été saisi au cours d'une fouille perquisition chez un Imbonerakure.

Des contributions forcées pour les élections de 2020 et pour les offrandes destinées à la croisade organisée à Gitega par le parti CNDD-FDD du 24 au 26 janvier 2019 ont été observées dans tout le pays.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des actes de séquestration et d'intimidation à l'endroit des membres des partis politiques d'opposition ont été relevés.

#### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de contributions forcées pour diverses raisons et des violations des DESC ont été également relevés.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les auteurs présumés des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

##### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- D'accepter la collaboration avec les ONGEs et les instances internationales pour la recherche des solutions durables face aux problèmes des droits de l'homme au Burundi ;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais.

##### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier le rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

##### **C) A l'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

##### **D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier le rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

#### **E) A l'EAC**

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

#### **F) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

#### **G) A la CPI :**

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

## **WEBOGRAPHIE**

Bulletin 143 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-143.pdf>

Bulletin 144 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-144.pdf>

Bulletin 145 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-145.pdf>

Bulletin 146 :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-146.pdf>